

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin à 19 H 00

**OBJET : FINANCES**

**Travaux de voirie de la rue du Cosmos : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « ARCC- aide aux routes communales et communautaires »**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 juin 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2024/127**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
Mme CHESNEAU MUSTAFA, **Adjoints au Maire**

Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,  
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,  
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,  
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,  
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE,  
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme DEHAS	(pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)
Mme BENLAHMAR	(pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)
M. GODARD	(pouvoir à Mme CABOT)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
M. BAY	(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 02/07/24

Publiée le : 05/07/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**FINANCES**

**Travaux de voirie de la rue du Cosmos : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « ARCC- Aide aux Routes Communales et Communautaires »**

**Sur la proposition du Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

**VU** les délibérations relatives au règlement du Fonds Départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires ;

**VU** l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 20 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté communale de procéder aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans la rue du Cosmos, ainsi que la réfection des trottoirs et de la chaussée ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de soutien du Département du Val d'Oise pour des travaux de voirie dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires »,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités et, plus précisément, du dispositif « ARCC - Aide aux Routes Communales et Communautaires », dont le coût prévisionnel figure dans le tableau ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**

Travaux de voirie de la rue du Cosmos

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	H.T.		H.T.
Fourniture et pose de 170m de canalisation en PEHD	86 241,77 €	Conseil Départemental (1) 30%	53 706,18 €
Travaux de réfection de la voirie	92 778,83 €	Participation Commune d'Ermont 70%	125 314,42 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>179 020,60 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>179 020,60 €</b>

(1) Aide Départementale : ARCC - Voirie, aide aux routes communales et communautaires taux de 30% du montant HT dans la limite de 400 000€/an pour des travaux de voirie et d'enfouissement



*[Signature]*  
Vu pour être annexé à  
délibération n°24/127 du 28/06/24  
ERMONT, le 02/07/24  
Le Maire,